



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

**Présidente** : E. HUOT-MARCHAND

**Secrétaire de séance** : E. GUYOT

**Etaient présents** : E. HUOT-MARCHAND, M. GIRARD, C. LEREBOUR, B. LLORET, E. GUYOT, A. BEAUFILS, M. TAGHIAN, S. PIALAT, W. GORSKI, D. CLAERHOUT, N. SEGUNDO, C. MOUNOLOU.

**Absents excusés** :

E. BUSSIERE pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

P. Y. NIZOU pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

E. WERFELI

La séance est ouverte à 21 H 10.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Les points suivants ont été reportés à une séance ultérieure :

2 – Modification du règlement d'utilisation des salles municipales du foyer rural de Gometz la Ville.

3 – Réévaluation des tarifs de location du foyer rural

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ADOPTE** la décision modificative n° 2 - commune.

**DECIDE** d'augmenter de 0,42 % le montant du loyer du logement communal sis 1 place de l'Eglise à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 25.

Madame le Maire,  
Edwige HUOT-MARCHAND

